

TEL/FAX : SIA : 00 213 21 67 96 46 NOF : 00 213 21 65 63 65 ADRESSE TELEGRAPHIQUE AFTN : DAAAYNYX COM : NOF ALGER E-Mail: algerian.ais@sia-enna.dz	الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DIRECTION D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AERIEENNE SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE ROUTE DE CHERARBA OUED SMAR – ALGER BP 70D DAR EL BEIDA ALGER – ALGERIE –	AIC SERIE A NR 10/07 09 DEC 07
---	--	---

ALGERIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION AERONAUTIQUE

(Cette circulaire comporte deux (02) pages).

Objet : Spécifications techniques relatives à l'emport obligatoire des émetteurs de localisation d'urgence (ELT) à bord des aéronefs pour le survol de la FIR Alger.

Tous les aéronefs effectuant des vols à l'intérieur de la FIR Alger devront être équipés à bord des émetteurs de localisation d'urgence (ELT) conformément aux spécifications techniques suivantes :

I- Jusqu'au 01 Janvier 2008 :

Tous les émetteurs de localisation d'urgence (ELT) installés à bord des aéronefs, qui comptent évoluer dans la FIR Alger, devront fonctionner sur les fréquences 406 Mhz et 121.5 Mhz.

II- A partir du 02 Janvier 2008 :

Tous les émetteurs de localisation d'urgence (ELT) installés à bord des aéronefs civils, qui comptent évoluer dans la FIR Alger, doivent fonctionner simultanément sur les fréquences 406 Mhz et 121.5 Mhz.

Les caractéristiques de transmission applicables aux émetteurs de localisation d'urgence (ELT) fonctionnant sur 121.5 Mhz et 406 Mhz à bord des aéronefs pour l'évolution à l'intérieur de la FIR Alger sont définies ci-après :

A) Caractéristiques techniques de l'émetteur de location d'urgence (ELT) fonctionnant sur 121.5 Mhz :

- 1- La tolérance de fréquence ne sera pas supérieure à + ou – 0,005% ;
- 2- Les émissions d'un ELT dans les conditions normales et les positions normales de l'antenne seront à polarisation verticale et essentiellement omnidirectionnelle dans le plan horizontal ;
- 3- Sur une période de 48 heures de fonctionnement continu à une température de fonctionnement -20°C, la puissance apparente rayonnée de crête ne sera à aucun moment inférieure à 50 mW ;
- 4- La porteuse sera modulée en amplitude à un taux de modulation d'au moins 0,85 ;
- 5- La modulation appliquée à la porteuse aura un coefficient d'utilisation minimal de 33% ;

6- L'émission aura une caractéristique audible distinctive obtenue par la modulation de la porteuse par glissement de la fréquence audible d'au moins 700Khz vers les fréquences limites de 1600 Hz et 300 Hz, à raison de deux à quatre glissement par seconde.

B) Caractéristiques techniques de l'émetteur de location d'urgence (ELT) fonctionnant sur 406 Mhz :

- 1-** Les émetteurs de localisation d'urgence fonctionneront sur l'un des canaux assignés dans la bande 406,0 – 406,1 Mhz ;
- 2-** La période séparant les transmissions sera de 50 s + ou – 5% ;
- 3-** Sur une période de 24 heures de fonctionnement continu à une température de fonctionnement de -20°C, la puissance de sortie de l'émetteur sera de 5 W + ou – 2 dB ;
- 4-** Les ELT fonctionnant sur 406 Mhz seront capables d'émettre un message numérique.

-FIN-